



**FÉDÉRATION CANADIENNE
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE**

En affaires pour vos affaires.

630, boul. René-Lévesque O., bureau 2880
Montréal (Québec) H3B 1S6

Montréal, le 28 mai 2020

À l'attention des Ministres responsables de régions
Province du Québec

Par courriel

Objet : Nouvelles données de l'impact de la COVID-19 sur l'économie de vos régions et les principales préoccupations des PME

Mesdames, Messieurs les Ministres,

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) vous adresse par la présente sa neuvième correspondance en lien avec notre 11^e sondage « Les impacts de la COVID-19 sur votre entreprise » réalisé du 22 au 25 mai 2020 auquel 819 dirigeants d'entreprise québécoise ont répondu. Vous trouverez également un document en annexe incluant les résultats de sondage par régions administratives.

Ce sondage, soumis chaque semaine à nos membres depuis l'apparition de la pandémie, nous permet de savoir comment s'en sortent les entreprises, de quelles autres mesures elles ont besoin et quelles solutions à court et à moyen terme elles aimeraient voir mises en place ou bonifiées. Ce partage de données permet, tout particulièrement, d'identifier les principales préoccupations des petites et moyennes entreprises (PME) du Québec, et dans cette perspective, nous espérons qu'il apporte une certaine contribution dans vos décisions et actions gouvernementales.

Ici, nous tenons à mentionner à nouveau l'importance de votre soutien aux entreprises pour favoriser et maintenir l'économie de la province du Québec et des localités qui la compose. Pour passer à travers cette crise sanitaire, votre appui est actuellement indispensable et le sera également au cours des prochains mois. Nous souhaitons souligner le travail effectué et adapté par le gouvernement du Québec afin que les activités puissent reprendre ou continuer dans les conditions les plus sûres et les plus saines possible dans le contexte de la COVID-19.

Vous comprendrez que nous rassemblons toutes nos forces et notre expertise pour transmettre les informations et les outils essentiels de votre gouvernement auprès de nos membres : notre démarche s'inscrit dans une volonté de communication claire, centralisée et accessible à tous, qu'importe le secteur d'activités ou la taille de l'entreprise. Nous sommes dévoués à la cause des PME.

Comme vous le voyez, la FCEI met toute son énergie à bien servir les petites et moyennes entreprises depuis le début de la crise et elle sera présente jusqu'à ce qu'elle soit derrière nous. Nous nous efforçons d'outiller au mieux les PME pour qu'elles soient prêtes à reprendre leurs affaires et à s'adapter à leur nouvelle normalité.

État de situation

Au moment où les PME ont répondu au sondage (soit entre le 22 et 25 mai), ce sont 22 % des PME québécoises qui sont complètement fermées et 33 % qui sont partiellement ouvertes à cause de la COVID-19 au Québec. Au fil des semaines, nous remarquons ici un recul du nombre d'entreprises qui sont complètement fermées. Ces dernières données mettent en évidence que les différents programmes d'aide gouvernementaux fonctionnent et permettent, combinés à la relance graduelle de l'économie, pour certains secteurs et régions, la reprise des affaires. Au Canada, le pourcentage d'entreprises ayant rouvert complètement a continué d'augmenter cette semaine et se situe maintenant à 38 %, comme le montre notre tout dernier sondage. De même, avec la levée de certaines restrictions au Québec, les PME de la province connaissent un sort similaire : le taux d'ouverture complète passe de 38 % à 43 %. Malheureusement, de nombreux secteurs sont encore fermés surtout dans le Grand Montréal.

Bien que l'économie ait redémarré en partie, les entrepreneurs sont toujours empreints de problématiques et font face à des enjeux variés. Les trois grandes préoccupations demeurent : les répercussions sur l'économie (63 %), la dette de leur entreprise (53 %) et la baisse des dépenses de consommation (53 %).

À mesure que les restrictions sont levées et que les économies redémarrent, les PME québécoises ont plusieurs inquiétudes, par exemple faire respecter les règles de distanciation sociale par leurs employés et leurs clients (60 %), faire en sorte que leurs clients soient à l'aise (55 %), savoir quelles sont les règles à respecter par secteur d'activités et se tenir au courant des exigences liées au nettoyage et à la désinfection (42 %), avoir suffisamment d'employés (35 %) et s'assurer de l'accès à l'équipement de protection individuelle (31 %).

A travers ce sondage, on observe que 60 % des répondants estiment que l'équipement de protection individuelle (ÉPI) va coûter cher à l'entreprise. De plus, avec une baisse du chiffre d'affaires depuis l'éclosion de la COVID-19, les pertes de revenus, une augmentation croissante de l'endettement et une diminution de la consommation, tout nouveau frais est difficile à engager pour les PME. Elles doivent maintenant se soumettre à une obligation d'équipements sanitaires indispensables à la reprise des activités de commerce afin d'assurer la protection du personnel et du public. Ces coûts s'ajoutent encore à la longue note de dépenses que doivent assumer les propriétaires d'entreprise.

Aussi, il sera important de rendre disponible l'équipement de protection individuelle. Il est nécessaire d'aider les PME à connaître les fournisseurs de leur région. Nous sommes actifs sur ce plan. En effet, nous administrons le groupe Facebook nommé « [Équiper les PME contre la COVID-19](#) » dans l'optique de faciliter le rapprochement entre les propriétaires d'entreprise canadienne qui cherchent à vendre et à acheter de l'équipement de protection individuelle (ÉPI). Nous invitons à partager cette information

auprès des PME de votre région qui cherchent du matériel de protection et à prendre des initiatives similaires pour mettre en relation les PME de votre région.

Dans ce contexte exceptionnel, qui devient maintenant la nouvelle réalité entrepreneuriale, nous le mentionnons encore une fois, les PME sont prêtes à tout mettre en œuvre et à innover pour la continuité de leurs affaires. Le gouvernement du Québec peut faire la différence pour les PME et peut jouer un rôle décisif en soutenant financièrement les petites entreprises, celles mêmes qui ont été durement frappées par la crise et qui ont vu leurs ventes fondre contrairement aux grandes surfaces. Nous vous demandons votre soutien pour que des mesures d'appui financier, que ce soit par crédit d'impôt ou par subvention, soient instaurées afin d'aider les PME à s'adapter à cette nouvelle réalité.

Ainsi, l'aide directe du gouvernement du Québec ne doit plus se faire attendre. La FCEI recommande donc ce qui suit :

1. **Mise en place d'une liste de fournisseurs canadiens** fiables d'ÉPI pour les PME, à l'instar de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Manitoba
2. **Mise en place d'un *Fonds d'aide à l'adaptation des espaces de travail au COVID-19***, à l'instar de l'Île-du-Prince-Édouard

Bien accompagner les PME pour leur permettre d'opérer pleinement : chaque jour compte pour la petite entreprise

Tout d'abord, nous tenons à souligner l'engagement du gouvernement fédéral et provincial à s'inscrire dans une démarche d'amélioration des programmes d'aide favorables à la petite et moyenne entreprise.

Même si la réouverture des entreprises gagne du terrain à travers le Québec, notons ici que la région du Grand Montréal a été et reste celle qui est principalement touchée par cette crise sanitaire. Nous sommes heureux de voir qu'à partir du 25 mai, les commerces de détail ayant pignon sur rue accueillent de nouveau la clientèle après 63 jours de fermeture. Malgré cela, les PME québécoises font face à un nombre non négligeable de défis quels qu'ils soient, elles éprouvent le besoin d'être mieux préparées et accompagnées dans cette nouvelle réalité d'affaires.

De manière générale, ils éprouvent des difficultés concernant leurs employés (mises à pied/licenciements, rétention, refus de travailler, recrutement), et bon nombre d'entre eux soulignent que ces derniers préfèrent bénéficier de la Prestation canadienne d'urgence (PCU), ou émettent des préoccupations quant à leur santé physique ou bien à leurs obligations familiales.

De plus, le paiement de leur loyer commercial reste une réelle inquiétude pour les PME québécoises. En effet, selon le sondage de la semaine dernière, c'est la moitié des PME (55 %) qui estime que, sans aide supplémentaire, il sera impossible de payer en totalité leur loyer de juin. À cela s'ajoute que 37 % des PME sont en retard dans les paiements de factures telles que le loyer, les cartes de crédit et les principaux fournisseurs.

Le sondage de cette semaine apporte un éclairage supplémentaire. En effet, 40 % estiment qu'il faudrait permettre aux locataires admissibles de recevoir directement la subvention de 50 % du loyer offerte par le programme d'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) si leur propriétaire décide de ne pas y participer et 25 % pensent qu'il faudrait réduire le critère d'admissibilité à l'AUCLC (au moins 70 % de baisse des revenus actuellement). C'est pourquoi, nous renouvelons ici notre demande d'amélioration de ce programme. Nous invitons à nouveau le gouvernement fédéral et provincial à réviser ses modalités d'application pour rendre le rendre moins restrictif. Aussi, nous demandons au gouvernement du Québec de créer un fonds d'urgence pour aider les PME et assurer la survie de petites et moyennes entreprises de votre région, comme l'ont fait déjà trois provinces, soit la Saskatchewan, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse, avec la mise en place de subventions directes.

Nous tenons également à saluer la volonté exprimée par le gouvernement d'adopter un règlement pour empêcher les évictions durant la présente crise. Nous sommes heureux que nos demandes répétées aient été entendues.

Autres mesures pour encourager la relance : équité fiscale, achat local et allègement réglementaire

Avant de conclure, nous désirons réitérer les suggestions visant à aider les PME dans la relance économique que nous avons incluses dans les lettres précédentes. Nous réitérons les trois actions phares pouvant répondre à la réalité propre de la petite entreprise et de ses besoins : assurer une équité fiscale, encourager l'achat local et réduire la paperasserie.

Premièrement, nous vous rappelons que 85 % des entrepreneurs demandent de garder les taxes et les impôts des PME à des niveaux acceptables. À ce niveau, le Québec pourrait régler une injustice fiscale qui frappera durement les entreprises à peine relevées de la présente crise. En effet, les petites entreprises des secteurs des services et de la construction – lourdement touchés par la crise – doivent rémunérer 5 500 heures pour avoir accès au taux d'impôt des petites entreprises. Donc, de nombreuses petites entreprises, parce qu'elles ont été contraintes de fermer dues aux restrictions imposées par le gouvernement, verront leur taux d'impôt presque doubler l'an prochain. Nous vous réitérons notre demande de régler cette iniquité unique pour les PME au Canada, car nous n'avons pas encore reçu d'indication que ce serait fait. Si le gouvernement attend le prochain budget pour régler cette question, il sera déjà trop tard.

Deuxièmement, les PME locales peuvent faire la différence, les PME de votre région veulent qu'on pense à elles. Elles sont trois PME sur cinq qui se disent intéresser à participer et/ou à soutenir une campagne qui encourage les achats auprès d'entreprises indépendantes. N'oublions pas que, comme nous l'avons affirmés précédemment, les PME ont des craintes quant à la diminution de la consommation des consommateurs, craintes fondées, car nous entrons dans une des crises économiques des plus importantes que nous ayons vécu. La priorisation des consommateurs des entreprises d'ici peut donc aider nos économies locales. Ainsi, nous lancerons prochainement une campagne de sensibilisation canadienne pour encourager l'achat local et les PME qui dynamisent l'économie de votre région. Nous vous acheminerons plus de détails pour vous en informer et vous demander d'y participer.

Dernièrement et avant de clôturer, nous vous signalons que dans le présent sondage nous avons demandé aux dirigeants de PME des propositions en matière d'allègement réglementaire. Nous vous rappelons qu'ils étaient très nombreux (75 %) à citer la réduction du fardeau administratif comme mesure utile en matière de reprise économique. En effet, réduire la paperasserie est peu coûteux pour le gouvernement du Québec et fait une réelle différence dans l'univers entrepreneurial dégageant principalement du temps supplémentaire à l'entrepreneur dans ces opérations d'affaires. Je vous informe que les travaux du Comité-conseil sur l'allègement administratif et réglementaire du gouvernement du Québec ont repris et que j'ai été nommé coprésident. Je vois ce dossier comme une façon de mieux réglementer et de mettre en place des pratiques d'amélioration continue. Alors, je vous informe que nous solliciterons les différents ministères dans le but de veiller et collaborer ensemble à la réduction de la paperasserie et nous vous remercions en avance pour votre collaboration.

Enfin, si vous souhaitez discuter plus en profondeur des questions évoquées dans la présente, nous nous rendons disponibles. À cet égard, je vous invite à contacter Clémence Joly à l'adresse courriel suivante clemence.joly@fcej.ca.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs les Ministres, l'assurance de ma considération distinguée.



François Vincent
Vice-président, Québec

p.j : COVID-19 et PME : état de la situation - *Résultats clés du Québec et ses régions - 11e sondage hebdo*